



CAP des secrétaires administratifs de l'Équipement 28, 29 et 30 novembre 2005

L'ensemble des élus à la CAP des SAE a refusé de discuter des tableaux d'avancement aux grades de SA de classe supérieure et SA de classe exceptionnelle au titre de l'année 2006 pour les raisons suivantes :

Propositions de l'administration

57 postes de promotion à SA de classe exceptionnelle sur 1157 agents promouvables, soit 5,5%,
112 postes de promotion à SA de classe supérieure sur les 1408 agents promouvables, soit 8%.

Ces ratios promus/promouvables :

- se situent très en dessous des promotions de l'année 2005 et des demandes formulées par les organisations syndicales lors de la pré-CAP du 15 novembre.
- ne permettent pas un déroulement de carrière normal, ni de rattraper le retard constaté au sein du corps des SAE.
- sont parmi les plus bas au sein du ministère ;
- remettent en cause les « coups de chapeau »¹ à SA de classe supérieure dans la mesure où ils comptent pour des postes de promotion dans l'année.

Dans ce contexte, l'ensemble des élus à la CAP a décidé de ne pas cautionner ce scénario à minima.

Ils exigent des ratios promus/promouvables permettant un déroulement de carrière qui garantisse à tous les SAE d'accéder au dernier niveau de grade de la catégorie B.

C'est pourquoi les élus à la CAP demandent une audience en urgence au cabinet du ministre.

A cette occasion, ils rappelleront les revendications légitimes des SAE :

- un corps à deux niveaux de grade,
- des mesures concrètes et significatives de transformation d'emplois de B en A,
- la revalorisation du régime indemnitaire doit permettre le juste repositionnement des SAE dans la filière administrative ainsi que l'alignement des primes des services déconcentrés sur celles des SAE d'administration centrale tout en ne gelant pas une évolution pour ces derniers.

En conclusion :

Les élus à la CAP, au prétexte de la mise en oeuvre de la LOLF, n'accepteront pas une stagnation, voire une régression de la carrière des SAE et exigent que les ratios soient revus à la hausse afin de permettre à tous les SAE d'atteindre, en fin de carrière, l'indice terminal du corps.

Ils engagent chaque SAE à se mobiliser et à signer cette pétition qui sera remise au ministre.

Ce texte a été communiqué à l'UNSA qui n'a donné aucune réponse.

¹ Le « coup de chapeau » permettait de promouvoir un agent qui prenait sa retraite l'année de sa promotion sans que cette promotion soit comptabilisée.



**PETITION Secrétaires Administratifs de l'Equipement
NOVEMBRE 2005**

NOM	PRENOM	N° Département	Service	Signature

A RENVOYER A L'UFE CFTD par fax au 01.40.81.24.05